



CS Arboriste Élagueur

Formation continue

> La formation vise l'obtention du Certificat de Spécialisation Arboriste Elagueur

Métiers visés

Arboriste, grimpeur élagueur, cordiste...

Objectifs et contenu de la formation

- ☑ Définir une stratégie d'intervention
- ☑ Mettre en oeuvre des techniques d'accès au poste de travail
- ☑ Réaliser des interventions techniques sur les arbres

Moyens et modalités pédagogiques

☑ Moyens pédagogiques

- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits
- Equipement informatique
- Centre de ressources
- Atelier, matériels de chantier et de grimpe
- Une cédraie
- Une équipe pédagogique avec un formateur référent, formateurs, assistant de formation et accompagnatrice socio-professionnelle
- Un formateur technique pour 5 à 7 apprenants selon la nature des travaux pratiques réalisés

☑ Modalités pédagogiques

- Possibilité d'individualisation des parcours
- Alternance théorie/pratique
- Intervenants professionnels
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences
- Mise en situation pratique
- Chantier-école

Dates :
du 01/09/25 au
19/05/26

Durée :
1237 h dont 757 h en
centre et 507 h en
entreprise

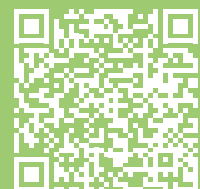
Bilan intermédiaire :
A définir

Bilan final :
A définir

Financement :
La formation est
financée par la région
des Pays de la Loire
(voir conditions
auprès du CFPPA).

Autres possibilités de
financement : CPF,
CPF de transition
professionnelle,
contrat de professio-
nalisation

Pour en savoir plus :



La réussite se cultive ici.

Réunion d'information

Accueil, présentation du CFPPA, de la formation et visite du site.

| | |
|--|------------------|
| 18 janvier 2025 à 9h | 8 mars 2025 à 9h |
| 14 mai 2025 à 14h | |
| au CFPPA Le Fresne à Angers ou sur RDV | |

Inscription obligatoire auprès du CFPPA.

Modalités pratiques et inscription

S'inscrire auprès du centre : remplir un dossier de préinscription et participer à une journée de validation de projet

Liste des documents à joindre : pièce d'identité, CV, lettre de motivation, photocopie des diplômes ou titre acquis et certificats de travail.

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Modalités d'évaluation

Le référentiel de la formation compte 3 Unités Capitalisables (UC ou bloc de compétences) évaluées par des Situations Professionnelles d'Évaluation. L'obtention du diplôme est soumise à la validation de toutes les UC. La validation de chaque UC est acquise à vie. Un bloc de compétences peut être validé indépendamment des autres.

Coordinatrice : Tiphaine HOTTE - T. +33 (0)2 41 68 60 03
tiphaine.hotte@educagri.fr

Assistante formation : Aurélie YVINEC - T. +33 (0)2 41 68 60 03
aurelie.yvinec@educagri.fr



Public concerné - Pré-requis

- Avoir une qualification ou une expérience professionnelle en paysage, espaces verts ou domaine forestier : justifier d'un diplôme de niveau 4 minimum ou d'une pratique professionnelle de 12 mois en espaces verts en tant qu'ouvrier qualifié
- Disposer des aptitudes physiques nécessaires à l'exercice du métier
- Avoir levé les éventuels freins à l'entrée en formation (logement, transport...)

Cas de dérogation : avoir suivi une formation complète de niveau 4 en espaces verts mais diplôme non acquis, être titulaire d'un diplôme de même niveau mais sans rapport avec la spécialité, justifier de 3 ans d'expérience professionnelle tous domaines confondus.

Conditions d'accès

- Être demandeur d'emploi ou salarié en reconversion
- Satisfaire aux tests de positionnement (grimpe et déplacement dans l'arbre, tests sportifs, test de connaissance de l'arbre) et à l'entretien de motivation organisés par le centre

→ lefresne-angers-segre.fr